

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité.

QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles adoptera lors de sa séance tenue le 1^{er} octobre 2025, la résolution numéro 2025-10-725 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution :

- La séance ordinaire initialement prévue pour le mardi 21 octobre 2025 est devancée au mercredi 1^{er} octobre 2025 à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié auprès de l'administration municipale ou sur le site Web de la municipalité.

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 25 septembre 2025

Luz Beaulieu

Directrice générale et Greffière-trésorière